



PROCEDURE DE PREVENTION ET DE TRACABILITE DE L'ABANDON

Le permis étant un élément déterminant et primordial pour une vie professionnelle, l'auto-école souhaite mettre tout en œuvre afin d'éviter l'abandon de la formation.

Il peut exister plusieurs causes à l'abandon de la formation :

- Le manque de motivation ou la démotivation
- Le manque de temps à consacrer à l'apprentissage du code de la route et / ou de la conduite
- Les éventuels échecs aux examens que ce soit le code de la route ou l'épreuve pratique du permis de conduire
- Une maladie ou un contexte familial compliqué
- Un problème financier

Toutes ces causes sont légitimes et méritent de la part de l'auto-école de trouver des solutions durables afin de remédier à ces abandons.

Plusieurs solutions sont mises en place au sein de l'auto-école.

Partie formation théorique pour l'examen de code :

- Lors de la signature du contrat, l'élève doit s'engager sur une date de validité du contrat qui est nettement supérieur à la moyenne de temps pour obtenir son permis de conduire
- Chaque élève inscrit au sein de l'auto-école se voit bénéficier d'un accès internet afin de pouvoir compléter sa formation théorique (prépacode)
- Chaque accès internet est consulté régulièrement par l'auto-école afin de vérifier les connexions ainsi que les résultats, de guider l'élève dans ses révisions et ainsi de prévenir un éventuel abandon. En cas de non-connexion par l'élève, l'auto-école envoie un mail afin de lui redonner l'identifiant, le mot de passe et le lien afin d'accéder à ce site
- Lors des séances dans la salle de code, un listing des élèves, régulièrement mis à jour, est mis à disposition de l'enseignant pour voir les présences de chacun, les résultats obtenus et ainsi voir l'évolution des élèves

